

DECISION DU MAIRE

Objet : Travaux de rénovation de l'éclairage de diverses structures municipales et mise en place d'un automate de gestion des systèmes de chauffage

N°2025/69

Le Maire de la Commune d'Ensues la Redonne,

- Vu** les articles L. 2122 - 22 et L. 2122- 23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** la délibération N° 2020/05/010 du 23 mai 2020 portant délégation générale du Conseil Municipal au Maire,
- Vu** l'article L2123-1 et R2123-1 du Code de la commande publique

Considérant qu'il convient de passer un marché à procédure adaptée pour assurer les travaux de rénovation de l'éclairage de diverses structures municipales et mise en place d'un automate de gestion des systèmes de chauffage

DECIDE

- Article 1 : de signer l'acte d'engagement avec la société **ECOTEC** – ZI La Delorme – 58, avenue de Boisbaudran – 13015 MARSEILLE pour le lot n° 1 (travaux de rénovation des éclairages extérieurs).
- Article 2 : d'accepter le montant de 43 320.72 euros HT (solution de base) et de 3 066.00 euros HT (PSE) soit un montant total de 46 386.72 euros HT
- Article 3 : les crédits correspondants sont inscrits au budget communal, section investissement, opération 722
- Article 4 : Madame la Directrice Générale des services sera chargée de l'application de la présente décision, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Istres et à Monsieur Le Trésorier Payeur.

Fait à Ensues la Redonne,
Le 21 juillet 2025



Le Maire,
Michel ILLAC